



Année scolaire 2019 – 2020

AUTORISATION de Publication de PHOTOS

*Dans le cadre de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés,*

Votre enfant peut être photographié lors d'activités..

Nous souhaitons pouvoir faire figurer ces photographies sur notre brochure ou/et sur notre site web.

Les légendes accompagnant les photographies ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

Toutes les photos prises dans le cadre du Centre de loisirs sont libres de droit sauf mention contraire de votre part.

En cas de refus de votre part, les photos de votre enfant seront publiées mais son visage sera rendu flou de manière à le rendre impossible à identifier.

Merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous.

✂

COUPON RÉPONSE

**Autorisation de publication de photographies d'enfants
sur la brochure de l'établissement et sur son site internet pour l'année scolaire 2019/ 2020**

Madame ou Monsieur

Responsable légal de (Nom et prénom de l'enfant) :

.....

Certifie avoir pris connaissance des modalités relatives à la publication de photographies d'enfants.

Autorise la publication de photos.

N'autorise pas la publication de photos.

Date :

Signature :